

Aide pour votre enfant

Intervention précoce pour la petite enfance

Help for your child

Early Childhood Early Intervention



Traduit de l'anglais vers le français en version facile à lire
Translated from Easy English into French



Mots compliqués

Ce livret contient des mots compliqués.

La première fois que nous utilisons un mot compliqué

- le mot est écrit en **bleu**
- nous expliquons la signification des mots compliqués.

Vous pouvez obtenir de l'aide avec ce livret



Vous pouvez demander de l'aide à quelqu'un pour

- lire ce livret
- comprendre le but de ce livret
- trouver davantage d'informations.



À propos de ce livret

Ce livret concerne



- le **Régime national d'assurance handicap (National Disability Insurance Agency)** ou NDIS.

et

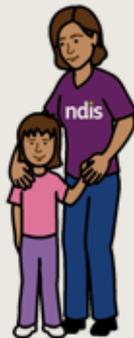
- **L'intervention précoce pour la petite enfance (Early Childhood Early Intervention)** ou ECEI.



Le NDIS aide les personnes de moins de 65 ans avec un handicap **permanent** et **important** à obtenir les aides et les services dont elles ont besoin.

Permanent signifie que le handicap restera **à vie**.

Important signifie que le handicap a des conséquences sur la vie quotidienne.



L'intervention précoce pour la petite enfance ou ECEI aide les enfants en situation de handicap ou de **retard de développement** âgés de 0 à 6 ans.



Le retard de développement signifie qu'un enfant a plus de difficultés à effectuer les tâches quotidiennes par rapports aux autres enfants du même âge. Par exemple, s'habiller.

Ce livret vous indique comment trouver un **Partenaire pour la petite enfance (Early Childhood Partner)** pour aider votre enfant.



Un Partenaire pour la petite enfance travaille avec le NDIS pour aider les enfants et leurs familles à obtenir des aides et des services.

Vous pouvez obtenir de l'aide pour votre enfant



C'est important d'aider votre enfant le plus tôt possible dans sa vie.

Si vous obtenez de l'aide précoce pour votre enfant, il aura de meilleures chances de réussir sa vie.



Le NDIS peut vous aider à obtenir des aides précoces pour votre enfant.

Les enfants peuvent obtenir des services d'aides de la part d'un Partenaire pour la petite enfance du NDIS.

Un Partenaire pour la petite enfance peut vous aider à



- connaître les aides dont votre enfant a besoin
- obtenir des informations pour prendre les bonnes décisions pour votre enfant.



Vous êtes peut-être inquiet pour votre enfant.



Vous êtes peut-être inquiet de la façon dont ils

- jouent



- parlent aux autres enfants



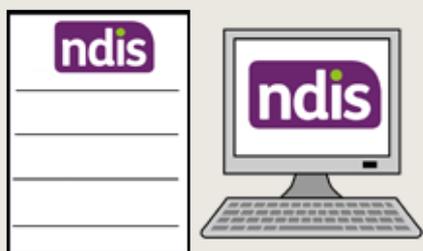
- vous disent ce dont ils ont besoin et ce qu'ils veulent.

Si vous êtes inquiet à propos de votre enfant, vous devriez contacter un Partenaire pour la petite enfance.

Comment contacter votre Partenaire pour la petite enfance



Vous pouvez appeler un Partenaire pour la petite enfance.



Vous pouvez remplir un **formulaire d'orientation** sur notre site Internet.

www.ndis.gov.au



Un formulaire d'orientation est une lettre qui nous donne des informations concernant votre enfant afin qu'ils obtiennent les aides et les services dont ils ont besoin.

Un médecin ou un professionnel de la santé peut vous aider à remplir le formulaire d'orientation.



Quand vous rencontrez un Partenaire pour la petite enfance, il

- vous posera des questions afin de comprendre les besoins de votre enfant



- lira des informations et des rapports concernant votre enfant



- vous donnera des informations pour vous aider ainsi que votre enfant



- vous expliquera les différentes aides que vous pouvez obtenir



- rédigera un plan des prochaines étapes.

Votre Partenaire pour la petite enfance



Votre Partenaire pour la petite enfance est



Vous pouvez l'appeler au



Son site Internet est



Pour plus d'informations



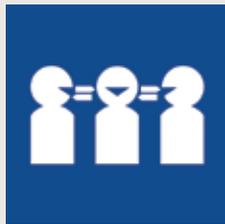
Consultez notre site Internet

www.ndis.gov.au



Appelez 1800 800 110

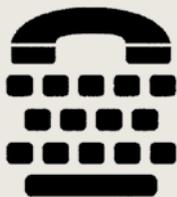
Du lundi au vendredi



Pour les personnes qui ont besoin d'aide avec l'anglais

Service d'interprétariat par téléphone

131 450



Pour les personnes qui ont besoin d'aide pour parler ou écouter

TTY

Appelez 1800 555 677



le Service national de relais

www.communications.gov.au/accesshub/nrs

© Scope (Aust) Ltd. Vous ne pouvez utiliser ce document qu'à des fins personnelles et non commerciales. Vous ne devez utiliser ce document pour aucune autre finalité, ni le copier, le reproduire, le numériser, le communiquer, l'adapter ou le modifier en tout ou partie (ni autoriser aucune autre personne à le faire) sans l'accord préalable de Scope (Aust) Ltd.

Le Centre de communication et de ressources inclusives de Scope a rédigé la version facile à lire en août 2019.

Pour contacter Scope, appelez le 1300 472 673 ou consultez www.scopeaust.org.au

Pour consulter la version originale, contactez l'Agence nationale d'assurance handicap.

Numéro du produit DA0415 août 2019.

Les symboles Picture Communication ©1981–2019 par Tobii Dynavox.

Tous droits réservés à l'échelle mondiale. Utilisé avec accord.

Boardmaker® est une marque déposée de Tobii Dynavox.

